

## 2015 : une année et un début de cycle François 1<sup>er</sup>?

### Pour le français et la Francophonie

En 2015, les friands de célébrations de centenaires ont le choix : Lusitania et guerre sous-marine ; génocide des Arméniens en 1915 ; Waterloo en 1815 ; mort de Louis XIV et chute en Régence en 1715... Célébrons plutôt les **500** ans de l'avènement de François 1er.

Dans le flottement des « valeurs républicaines », après les événements de janvier 2015 en France, la manifestation du 11 et ses détournements, l'action de François 1<sup>er</sup> prend en effet une résonance très moderne. Le roi imprimé dans nos mémoires par le « Marignan-quinze-cent-quinze » est beaucoup plus que cette victoire, renversée à Pavie. Inspirateur et moteur de la Renaissance à la française, il vit surtout par ses actes déterminants dans nos domaines, marqués par quatre dates : 1530, 1534, 1535, 1539.

Créé en **1530**, le **Collège de France** apporte une liberté nouvelle pour une époque de sclérose universitaire. Y être nommé professeur est la distinction suprême. Ses cours non diplômants de haut niveau gratuits et ouverts à tous sans inscription, en toutes disciplines, en font toujours un foyer rayonnant, qui tranche dans un « enseignement supérieur loi Fioraso ». Qu'il nous inspire pour abandonner la doxa du *globish-pour-tous* aliénant et vassalisant !

Envoyé en **1534 aux Amériques**, Jacques Cartier prend pied au Canada. Le roi avait dénoncé le prétendu « testament d'Adam » : le traité de Tordesillas de 1494 réservant le « nouveau monde » aux empires espagnol et portugais. Affirmant le droit à une expansion française outre-mer. D'abord sur elle repose la construction de cette francophonie que nos « élites » négligent, voire bradent. Alors que maints rapports vantent son potentiel. Tels ceux, brillants, en 2014, des éminents socialistes MM. Pouria Amirshahi et Jacques Attali. Aujourd'hui, hors de tout néo-colonialisme, il faut enfin vivifier la Francophonie, liée à la valorisation de nos DROM-COM et 11,2 Mkm<sup>2</sup> d'espace maritime. Après le Sommet de 2014 à Dakar, l'heure est aussi à la coopération partout entre les sociétés civiles francophones, à commencer par celles des pays, communautés et collectivités locales, de langue maternelle française principale. *ALF*, pour sa part, cherche à étendre sa campagne « **Communes pour la langue française** » aux communautés francophones hors de France.

En **1535**, notre « empereur en son royaume » conclut avec Soliman le Magnifique le traité qui donnait à la France l'exclusivité de la **protection de tous les chrétiens dans l'immense empire ottoman** alors à son apogée, donc une dimension mondiale à sa vocation politique et culturelle. Ce fut la base principale, confortée aux 17<sup>ème</sup> puis 19<sup>ème</sup> siècles, de notre dense réseau d'influence culturelle dans le monde entier. C'est aussi un exemple de contournement de l'empire alors le plus dangereux pour nous : celui des Habsbourg. A suivre aujourd'hui pour desserrer, en direction de la Russie et de la Chine, l'étau de l'actuel empire anglo-saxon.

En **1539**, le grand Valois édicte l'**ordonnance de Villers-Cotterêts**, faisant du français la langue officielle du royaume, non point contre les langues régionales, mais contre le latin. Aujourd'hui, avec l'Etat propriétaire et la municipalité de Villers-Cotterêts qui a voté notre manifeste des Communes, nos associations entretiennent leur grand projet pour le château des Valois et Orléans et son vaste domaine. Mais la grande actualité de l'ordonnance, toujours en vigueur, tient à un possible regain d'intérêt pour la langue française et son enseignement (cf. notre article de JL Chédin). Au-delà de nos associations, des syndicats, et le gouvernement lui-même, proclament la nécessité et le devoir, à l'école et au-dehors, de revenir au français et à nos fondamentaux. « Il n'y a pas d'accès possible à la culture, au jugement, si on ne maîtrise

pas le français », martelait le 21 janvier le président de la République lors de ses vœux à l'Éducation nationale. Au lendemain des attentats, la « maîtrise de la langue française » est proclamée « axe prioritaire ». « La citoyenneté à l'école, c'est contribuer au sentiment d'appartenance à la communauté nationale, qui passe d'abord par notre langue commune, le français », expliquait le 13 janvier Mme Vallaud-Belkacem. « Chiche, M. le Président, on ose! » répondait le syndicaliste M. Jean-Rémi Girard, (SNALC). « Un renforcement de l'enseignement du français : Oui! Mille fois oui! Qu'on arrête de le dire, et qu'on le fasse, une bonne fois pour toutes ! » Revenons donc au français, avec des horaires appropriés, au lieu du *globish* chéri des bobos. Et à l'histoire.

Alors : 500 ans après 1515, cette année « 2015 François 1<sup>er</sup> » pourrait-elle inaugurer un cycle de renouveau pour le français, la Francophonie organisée, notre action culturelle dans le monde, et pour une redécouverte par la France d'un « Grand Large » trop souvent négligé, à grand dommage, au profit de la chimère du pouvoir continental européen ? ***Albert Salon.***